

Délibération du conseil municipal

DU 4 décembre 2008

n° 19

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Brahim BENZERGA**

OBJET : **Création d'un city stade à Ozon**
Programme 2008 - Demande de subvention auprès du Centre National du Développement du Sport

Mesdames, Messieurs,

Le quartier d' Ozon fait l'objet d'une Opération de Renouvellement Urbain de grande envergure. En lien avec cette opération, la Ville souhaite mener une démarche d'animation de rue visant à capter et accompagner les jeunes qui pratiquent un sport en dehors de tout cadre afin d'améliorer le lien social dans le quartier et de favoriser la pratique sportive. Un autre objectif municipal est de pouvoir proposer un équipement de proximité pour les écoles et les associations.

Dans le cadre de son plan d'investissement 2008, la Ville a donc décidé de créer un city stade avenue du professeur Guérin.

Le coût prévisionnel de cet équipement est estimé à 110 388 € HT;

*Le plan de financement de l'opération est le suivant : CNDS: 62 100€ HT
Autres concours : 26 188 € HT
(Département, Région,...)
Ville de Châtellerault:22 100€ HT*

* * * *

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en œuvre cet investissement afin d'offrir à la population d'Ozon un équipement de qualité intégré comme un outil d'une démarche plus globale d'animation de rue.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le projet de city stade à Ozon,
 - de valider le plan de financement précité,
 - de solliciter auprès du centre national du développement du sport une subvention à hauteur de 62 100€
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Maire
Transmis à la sous préfecture
Le 05/12/08 n° 011896
Publié en mairie
Le 05/12/08

Pour ampliation,
Le Maire
Jean-Pierre ABELIN